

Rapport d'investigation du coroner

Loi sur les coroners

POUR la protection de LA VIE humaine

concernant le décès de
Sébastien Pelchat

2025-07152

Me Donald Nicole
Coroner

BUREAU DU CORONER		
2025-09-13 Date de l'avis	2025-07152 N° de dossier	
IDENTITÉ		
Sébastien Prénom à la naissance	Pelchat Nom à la naissance	
40 ans Âge	Masculin Sexe	
Saint-Raymond Municipalité de résidence	Québec Province	Canada Pays
DÉCÈS		
2025-09-13 Date du décès	Portneuf Municipalité du décès	
Rue de la Rivière Lieu du décès		

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE DÉCÉDÉE

M. Sébastien Pelchat a été identifié à l'aide d'une pièce d'identité officielle avec photographie par les policiers, sur les lieux du décès.

CIRCONSTANCES DU DÉCÈS

Selon les informations colligées au cours de l'investigation, le 13 septembre 2025, vers 16 h 10, M. Sébastien Pelchat était au volant d'un tracteur agricole qui circulait en direction nord, sur la rue de la Rivière, sur le territoire de la Ville de Portneuf, lorsqu'il en a perdu le contrôle et qu'il est entré en collision avec une berline compacte qui arrivait en sens inverse. Sous la force de l'impact, les deux véhicules se sont renversés sur leur toit, dans le fossé ouest de la route et leurs conducteurs sont demeurés incarcérés. Un témoin de l'accident a alerté les secours.

Après avoir été extirpé de sa fâcheuse position par le personnel du service de sécurité incendie desservant ce secteur, M. Pelchat fut pris en charge par les ambulanciers qui ont constaté que ce dernier n'avait plus de signes vitaux et que leur moniteur défibrillateur semi-automatique indiquait une asystolie prolongée. Son décès fut alors constaté à distance par un médecin de l'Unité de coordination clinique des services préhospitaliers d'urgence (UCCSPU) à 18 h 52, le même jour.

EXAMEN EXTERNE, AUTOPSIE ET ANALYSES TOXICOLOGIQUES

Un examen externe a été effectué le 14 septembre 2025 à la Morgue de Québec et a mis en évidence des signes d'un traumatisme craniocérébral sévère expliquant le décès. Aucune autre lésion contributive au décès n'a été observée.

Dans les circonstances, aucune autopsie n'a été ordonnée.

Des analyses toxicologiques ont été pratiquées au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale à Montréal. Les analyses toxicologiques n'ont décelé aucun alcool, mais ont démontré une concentration thérapeutique d'acétaminophène (pour soulager les douleurs et la fièvre), ainsi qu'une concentration de méthamphétamine (étant une drogue psychostimulante) compatible avec un usage récréatif. Aucune autre substance n'a été détectée.

ANALYSE

M. Sébastien Pelchat résidait dans la Ville de Saint-Raymond et souffrait notamment de diabète de type 2, d'hypertension artérielle et de tabagisme.

Lors de l'évènement, M. Pelchat circulait au volant d'un tracteur agricole de marque Fendt, modèle 71454, année 2020, en direction nord, sur la rue de la Rivière, sur le territoire de la Ville de Portneuf, lorsqu'il a perdu le contrôle de son engin qui est entré en collision avec une berline compacte de marque Nissan, modèle Versa, année 2018, qui circulait en direction sud sur ladite rue et qui était conduite par Mme Lauraine Leclerc, qui est aussi décédée dans l'accident (dossier 2025-07151).

L'accident est survenu dans un environnement rural, sur une route municipale, dont la chaussée est droite, plane, asphaltée et en bon état. À cet endroit, il y a deux voies de circulation, l'une en direction sud et l'autre en direction nord, séparées par une ligne simple continue de couleur jaune. La limite de vitesse à cet endroit est de 40 km/h.

Au moment de l'évènement, la densité de circulation était faible, il faisait jour, le temps était ensoleillé, la température était d'environ 20 °C, la visibilité était bonne et la chaussée était sèche.

L'enquête policière a mis en évidence que le tracteur agricole circulait en direction nord, sur la rue de la Rivière, à Portneuf, lorsque celui-ci a dévié de sa voie et a empiété sur l'accotement à sa droite, après que son conducteur ait tenté de récupérer un sandwich dans une glacière. M. Pelchat a alors fait une manœuvre brusque vers la gauche pour réintégrer la voie, mais a perdu le contrôle de son engin qui a soudainement tourné vers la gauche et percuté de plein fouet le côté conducteur de la berline compacte qui arrivait en sens inverse. À la suite de l'impact, le tracteur agricole et la berline se sont renversés sur leur toit, dans le fossé ouest de la route. Le conducteur du tracteur, qui ne portait pas sa ceinture de sécurité, a été projeté dans l'habitacle. Sa tête est alors sortie par le toit ouvrant et est demeurée coincée sous le poids du tracteur. Quant à la conductrice de la berline, cette dernière est décédée sur le coup et a été incarcerationnée dans l'habitacle de sa berline. De plus, la vitesse, la signalisation routière et l'infrastructure de la route ne seraient pas en cause dans l'accident.

L'inspection mécanique du tracteur agricole n'a révélé aucune défectuosité ni aucune usure excessive pouvant expliquer sa perte de contrôle soudaine et l'accident.

L'ensemble des éléments recueillis démontre que M. Pelchat a perdu la vie lors du renversement de son tracteur agricole, alors qu'il ne portait pas sa ceinture de sécurité, à la suite d'une perte de contrôle causée par une distraction et d'une collision avec un véhicule automobile.

Après discussion avec la Directrice du Service de santé et de sécurité du travail de l'Union des producteurs agricoles (UPA), cette dernière m'a informé que l'UPA avait déjà des plans permanents de communication, de sensibilisation et de formation des producteurs agricoles, relativement au port de la ceinture de sécurité dans les véhicules agricoles. Par conséquent, il n'y a pas lieu de formuler des recommandations.

CONCLUSION

M. Sébastien Pelchat est décédé d'un traumatisme craniocérébral consécutif à une collision routière et au renversement du tracteur agricole où il prenait place.

Il s'agit d'un décès accidentel.

Je soussigné, coronar, reconnais que la date indiquée, et les lieux, les causes, les circonstances décrits ci-dessus ont été établis au meilleur de ma connaissance, et ce, à la suite de mon investigation, en foi de quoi j'ai signé, à Saint-Philémon, ce 4 mars 2026.

A handwritten signature in black ink, reading "Donald Nicole, coronar". The script is cursive and fluid.

Me Donald Nicole, coronar